



Remplacement d'un grillage par un mur surmonté d'un barreaudage

Par **LAMAKEB**, le 14/12/2013 à 12:30

Bonjour

Pouvez-me dire si la demande d'un copropriétaire de changer son grillage par un muret surmonté d'un barreaudage doit être considéré comme une amélioration ou un remplacement ?

Ceci pour savoir de quelle façon nous devons prendre en compte le vote des copropriétaires et ensuite la répartition pour le financement.

Merci d'avance pour vos réponses.

LAMABEK

Par **pieton78**, le 14/12/2013 à 18:57

Bonjour,

"Changer SON grillage" si c'est "son" grillage, il a juste à demander l'autorisation du Syndicat des Copropriétaires et à payer les frais.